

à l'intention d'auditoires de langue et de culture distinctes. Des émissions radiophoniques de réseau national et d'autres produites dans le Nord sont transmises par les réseaux de Terre et les réseaux par satellite, puis diffusées au moyen des émetteurs locaux, en anglais et dans sept autres langues autochtones, soit les langues inuktitut, inuvialookton, esclave, lièvre, flanc-de-chien, loucheux et chippewan.

Le service de télévision de Radio-Canada dans le Nord a surtout été assuré au moyen des satellites Anik A de Télésat Canada. De concert avec le ministère fédéral des Communications, Radio-Canada a assuré un service expérimental de télévision à des collectivités éloignées, au moyen de répondeurs de 14/12 GHz d'Anik B.

Grâce à l'établissement d'un petit centre de production d'émissions de télévision à Yellowknife, on a pu réaliser sur place un certain nombre d'émissions s'ajoutant aux productions de réseau. Ce supplément comprenait des émissions venant d'autres régions et des émissions achetées concernant le Nord.

**Le réseau parlementaire.** Depuis 1979, Radio-Canada a transmis par satellite les débats de la Chambre des communes aux télédistributeurs canadiens. A la fin de 1982, le réseau parlementaire était diffusé par 166 télédistributeurs dont les abonnés représentaient 47 % des ménages canadiens.

**Service de radiodiffusion internationale.** Radio-Canada International (RCI), service outre-mer sur ondes courtes qui a son siège à Montréal, diffuse quotidiennement des émissions en 11 langues, ainsi qu'en français et en anglais, à l'intention des Canadiens qui se trouvent à l'étranger. Le nombre d'émissions canadiennes enregistrées pour être diffusées partout dans le monde a plus que triplé au cours des dernières années. Radio-Canada estime que son Service international sur ondes courtes rejoint plusieurs millions d'auditeurs par semaine en URSS, aux États-Unis, en Afrique, en Europe et en Amérique latine. Radio-Canada International distribue des enregistrements musicaux et autres aux universités américaines qui offrent un programme d'études canadiennes. Un service pour les Antilles vient d'être mis sur pied.

#### 14.4.2 Radiodiffusion privée

Les revenus de l'industrie privée de la radio ont passé de \$397 millions en 1980 et de \$445 millions en 1981 à près de \$476 millions en 1982, ce qui représente environ 63 à 70 % des revenus de l'industrie privée de la télévision (tableau 14.7). Cependant, les profits de l'industrie privée de la radio avant impôt ont diminué, passant de \$45 millions en 1980 et de \$39 millions en 1981 à \$30 millions en 1982, tandis que ceux de l'industrie privée de la télévision augmentaient régulièrement, passant de \$103 millions à \$128 et à \$143 millions. Cette situation s'explique entre autres par la dépendance beaucoup plus grande des stations de radio à l'égard des ventes locales de temps d'antenne. En effet, les annonceurs locaux vont déboursier beaucoup moins

pour une annonce à la radio que les grandes entreprises pour une annonce présentée à la télévision sur un réseau national. D'autre part, les stations de radio privées engagent globalement beaucoup plus de gens et versent des traitements et des salaires plus importants que l'industrie privée de la télévision.

La plupart des stations source privées appartiennent à l'un ou l'autre des trois réseaux de télévision privés canadiens. Le réseau CTV est un réseau national. *Global*, l'autre réseau de langue anglaise, ne diffuse qu'en Ontario. TVA, le seul réseau privé de langue française, possède des stations source et des installations de rediffusion au Québec, ainsi qu'un réémetteur dans les provinces de l'Atlantique.

Il existe d'autres installations de télévision privées indépendantes. Onze d'entre elles diffusent en anglais, une en français et l'autre est multilingue.

#### 14.4.3 Télédistribution

Le système de télédistribution (télévision par câble) se compose d'une tête de ligne, soit une antenne de grandes dimensions pour garantir la réception de signaux de télévision et des studios, et d'un câble desservant un quartier donné. Le branchement du téléviseur de l'abonné au câble venant de l'extérieur se fait au moyen de fils.

La télédistribution a connu une expansion rapide. En 1968, près de 29.9 % des foyers canadiens se trouvaient dans des secteurs desservis, mais seulement 13.2 % des ménages étaient abonnés au service. En 1980, le service était à la portée de 80 % des foyers dont 54 % d'entre eux y étaient effectivement abonnés. Le nombre d'abonnés a passé de 4.3 millions en 1980 à 4.9 millions en 1982 (tableau 14.8).

Une des raisons de l'expansion de la télédistribution, c'est la popularité des stations américaines que peuvent recevoir les téléspectateurs canadiens grâce au câble.

## 14.5 Politiques, programmes et règlements fédéraux

### 14.5.1 Ministère des Communications (MDC)

C'est du ministère des Communications, créé en 1969, que relèvent les politiques et les programmes fédéraux en matière de communications. Il est chargé de réglementer l'utilisation du spectre des fréquences radioélectriques et d'assurer l'homologation technique des entreprises de radiodiffusion. Il doit aussi veiller à ce que les Canadiens aient accès aux divers services de communications et que ceux-ci soient fournis à un coût raisonnable. Le ministère vise à assurer une mise en place et une utilisation harmonieuses des nouvelles techniques d'information en tenant compte des préoccupations économiques, sociales, politiques et culturelles des Canadiens. En juillet 1980, le gouvernement faisait passer la Direction des arts et de la culture du Secrétariat d'État au ministère des Communications puisqu'il reconnaissait qu'il y avait un lien de plus en plus étroit entre la production du contenu culturel et son mode